



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

expérimentation animale

Question écrite n° 9787

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur les méthodes de substitution dans la recherche et surtout sur les méthodes sans expérimentation animale. En effet, il semblerait que ces dernières soient beaucoup plus justes (4 à 5 % d'erreurs contre parfois 50 % avec les animaux), moins coûteuses et les résultats plus rapides qu'avec l'expérimentation animale. Certaines méthodes sont très fiables telles que la biologie moléculaire ou la biologie cellulaire. Ces méthodes sont de plus en plus utilisées à l'étranger, et notamment en Europe. C'est pourquoi, il serait nécessaire de savoir quels sont les freins qui empêchent ces expérimentations moins coûteuses en France.

Texte de la réponse

Les chiffres cités n'ont à la connaissance du ministère fait l'objet d'aucune validation scientifique. En tout état de cause, ils ne correspondent pas aux informations dont dispose le ministère et qui montrent que le modèle animal a une haute fiabilité. La France a toujours affirmé que les expériences sur animaux seraient arrêtées dès lors que les progrès technologiques le permettraient, c'est-à-dire aussitôt que des méthodes substitutives seraient validées pour être aussi sûres que celles nécessitant le recours aux animaux. L'investissement que notre pays a fait dans la création, en 1992, du centre européen pour la validation des méthodes alternatives (l'ECVAM) localisé à Ispra (Italie) démontre la volonté affirmée de réduire le recours à l'animal. Malheureusement, en dépit de ces efforts importants, les résultats ne permettent pas pour l'instant de mettre en oeuvre des méthodes substitutives présentant les mêmes garanties de sécurité pour les consommateurs. La France, qui est représentée dans le comité scientifique de l'ECVAM et suit cependant attentivement tous les progrès susceptibles d'améliorer la condition de l'animal de laboratoire, est engagée dans cette recherche de méthodes qui réduiraient encore le nombre d'animaux utilisés en expérimentation. Actuellement, il est avéré qu'il est encore nécessaire d'avoir recours à l'utilisation d'animaux dans la recherche biomédicale, car l'attente légitime de nos concitoyens en matière de santé et de sécurité impose cette pratique aujourd'hui encadrée et réglementée.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9787

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2002, page 5229

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3560